

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

A V I S D E C O N S U L T A T I O N D U P U B L I C

La société TARMM Groupe Mecachrome, dont le siège social se situe 3 Zone Industrielle de Bonzom sur la commune de Mazères (09270), a déposé un dossier, au titre de la réglementation des installations classées, pour la demande d'enregistrement relatif à la régularisation d'activités de traitement de surface par voie chimique sur le territoire de la commune de Mazères.

L'activité projetée relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2565-2-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et à l'arrêté préfectoral du 10 février 2026, cette demande sera soumise à une consultation du public du 2 mars 2026 à 9h00 au 30 mars 2026 à 17h00, à la mairie de Mazères où le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie.

L'avis au public et le dossier du pétitionnaire seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Ariège à l'adresse suivante : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/ICPE-Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement/Demande-d-enregistrement-Societe-TARMM-Mazeres>

Le public pourra formuler ses observations, pendant la durée de la mise à consultation, sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Mazères ou les adresser par voie postale à la mairie de Mazères ou, le cas échéant, par voie électronique sur la boîte fonctionnelle de la préfecture : consultations-icpe@ariège.gouv.fr

Le présent avis sera affiché, deux semaines au moins avant le début de la consultation du public et pendant toute sa durée, aux mairies de Mazères, de Saverdun, de Montaut et de Calmont. Il sera publié dans deux journaux et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Ariège dans les mêmes conditions de délai.

L'installation ci-dessus désignée fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions, ou d'un arrêté préfectoral de refus.